République Française - Département du Pas-de-Calais

# Commune de Vieille-Chapelle - 62136

#### COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 12 JUIN 2014 A 19 H 00 SUR CONVOCATION EN DATE DU 30 MAI 2014

Séance: 06 / 2014

Le conseil municipal s'est réuni le jeudi 12 juin 2014, à 19 H 00, dans la salle du conseil municipal de la mairie de VIEILLE-CHAPELLE, sur convocation en date du 30 mai 2014.

13 conseillers municipaux étaient présents : Mesdames MOREL, PRUVOST, TURPAIN, PAGES, COISNE, GODESENCE, LELEU et Messieurs DESSE, CRANKSHAW, LEWEURS. MALY. DECARNIN, DUTHOO, CRESSON.

Absent ayant donné procuration à Monsieur DESSE Jean Michel: Madame MANTEN Marylène

Absents excusés: 1

Absents: 0

L'ordre du jour était le suivant :

06 / 2014 / 01- \* - Désignation d'un secrétaire de séance

06 / 2014 / 02- \* - Approbation du compte-rendu de la dernière réunion

06 / 2014 / 03- \* - Compte rendu des délégations du Maire

06 / 2014 / 04- \* - Election des délégués de RAM

06 / 2014 / 05- \* - FDE groupement de commandes pour l'achat du gaz naturel

06 / 2014 / 06- \* - Choix de l'organisme d'emprunt

06 / 2014 / 07- \* - Tarif de la cantine

06 / 2014 / 08- \* - Tarif location de la salle

06 / 2014 / 09- \* - Tarif casse vaisselle

06 / 2014 / 10- \* - Tarif de la garderie

06 / 2014 / 11- \* - Tarif publicité du bulletin municipal

06 / 2014 / 12- \* - Tarif du cimetière

06 / 2014 / 13- \* - Allocation rentrée scolaire

06 / 2014 / 14- \* - Allocation centre aéré

06 / 2014 / 15- \* - Travaux de la Ferme de Monsieur SENECHAL

06 / 2014 / 16- \* - Réflexion sur le centenaire de la guerre 14-18

06 / 2014 / 17- \* - Compte rendu des différents

#### 06 / 2014 / 01- \* - Désignation d'un secrétaire de séance

Madame LELEU Hélène se propose et elle est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

#### 06 / 2014 / 02- \* - Approbation du compte-rendu de la dernière réunion

Le compte-rendu de la réunion du 19 mai 2014 est approuvé à l'unanimité.

#### 06 / 2014 / 03- \* - Compte rendu des délégations du Maire

Monsieur le Président signale qu'il a signé les bons de commande suivants :

L'achat de jardinières à ALTRAD DIFFUSION pour un montant de 970 € HT soit 1 164 € TTC

- Achat de petits matériels pour le centre de loisirs de Juillet à la papeterie « PICHON » pour un montant de 335 € 29 TTC
- Commande de 2 passes généraux à la serrurerie Saint Pry.

# 06 / 2014 / 04- \* - Election des délégués de RAM

Madame MANTEN étant absente et concernée par cette élection, cette question sera vue lors du prochain conseil.

#### 06 / 2014 / 05- \* - FDE groupement de commandes pour l'achat du gaz naturel

Monsieur le Président donne lecture du courrier de la FDE 62 ayant pour objet le groupement de commandes gaz naturel et propose aux membres du conseil municipal d'adopter la délibération suivante et de l'autoriser à signer le formulaire d'adhésion ci-joint

# <u>Objet</u>: Adhésion au groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel, de fournitures et de services associés

Le Maire.

Vu le directive européenne 2009/73/CE du Parlement européen et du Conseil du 13 juillet 2009 concernant des règles communes pour la marché intérieur du gaz naturel,

Vu le Code de l'énergie, notamment ses articles L. 441-1, L.441-5 et L.445-4,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code des marchés publics, notamment son article 8-VII-1°,

Vu la délibération de la FDE62 en date du 15 février 2014,

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la commune de VIEILLE CHAPELLE d'adhérer à un groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel, de fournitures et des services associés pour ses besoins propres,

Considérant qu'eu égard à son expérience, la FDE62 entend assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement pour le compte de ses adhérents,

#### **DELIBERE**:

Article 1<sup>er</sup> : Approuve l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel, de fournitures et de services en matière d'efficacité énergétique coordonné par la FDE62 en application de sa délibération du 15 février 2014 et décide d'adhérer au groupement

Article 2 : La participation financière de la commune de VIEILLE CHAPELLE est fixée et révisée conformément à l'article 6 de l'acte constitutif.

Article 3 : Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération, notamment à signer le formulaire d'adhésion au groupement de commandes.

\*\*\*\*\*\*

#### FORMULAIRE D'ADHESION

Au groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel des services associés dont le coordonateur est la Fédération Départementale d'Energie du Pas-de-Calais

Vu le texte de l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel, de fournitures et de services associés,

Vu la délibération de la commune de VIEILLE CHAPELLE, en date du 12 juin 2014 portant décision de la commune de VIEILLE CHAPELLE d'adhérer au groupement de commandes,

La commune de VIEILLE CHAPELLE adhère au groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel, de fournitures et de services associés.

\_\_\_\_\_\_

# 06 / 2014 / 06- \* - Choix de l'organisme d'emprunt

Monsieur le Président indique aux membres du conseil municipal qu'il a contacté :

- Le Crédit Mutuel
- La banque postale
- Le Crédit Agricole
- La Caisse d'Epargne pour le prêt relais de 150 000 € et pour le prêt de 300 000 € pour une durée de 15 ans

	PRÊT RELAIS DE 150 000 €						
	Annuel	Semestriel	Trimestriel	Mensuel	Frais dossiers	COUT DU CREDIT	
CREDIT MUTUEL	5,05%						
BANQUE POSTALE	2,06%/2ANS				400,00€	interêt uniquement 6180,00 interêt uniquement	
BANQUE POSTALE	1,91%/1AN				400,00€	2865,00	
						-	
CREDIT AGRICOLE			1,64%		300,00€	920,00	
CAISSE D'EPARGNE CAISSE D'EPARGNE CAISSE D'EPARGNE CAISSE D'EPARGNE	2,06%	2,05%	2,04%	2,04%	300,00€	mensuel 6 120,00 trimestriel 6 120,00 semestriel 6 150,00 annuel 6 180,00	
CAISSE D'EPARGINE	PRÊT DE 300	) 000 £ SUD	15 ANS			annuel 6 160,00	
	PREI DE 300	000 € 30K	15 ANS		Frais		
	Annuel	Semestriel	Trimestriel	Mensuel	dossiers	COUT DU CREDIT	
CREDIT MUTUEL	6,00%						
BANQUE POSTALE BANQUE POSTALE	3,11% 3,11%		3,07% 3,07%		600,00€	Trimestriel 76 127,38 annuel 80 603,02	
BANQUE POSTALE	3,1170		3,07%			annuel 60 603,02	
CREDIT AGRICOLE	3,05%		3,02%		600,00€	Trimestriel 74 174,77	
						annuel 78 314,17	
CAISSE D'EPARGNE CAISSE D'EPARGNE	3,21%	3,18%	3,17%	3,16%	600,00€	mensuel 77 083,51 trimestriel 78 11,47 semestriel 79	
CAISSE D'EPARGNE CAISSE D'EPARGNE						551,25 annuel 82 698,38	

Monsieur le Président indique qu'après analyse, l'organisme le mieux disant est le Crédit Agricole. Il propose aux membres de Conseil Municipal de le retenir pour les deux prêts et demande de l'autoriser à signer les contrats de prêt.

Après délibération, les membres du conseil municipal l'autorisent et le mandatent pour mettre en place les demandes de crédits.

### EMPRUNT A TAUX FIXE SUR 15 ANS POUR 300 000 €

M. le Maire rappelle que pour financer la construction du pôle maternel des 2 rivières de l'exercice, il est prévu dans le budget primitif de recourir à l'emprunt.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de :

- solliciter auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France un emprunt :  $300\,000 \in 00$ 

Les principales caractéristiques de cet emprunt sont les suivantes :

Durée: 15 ansTaux d'intérêt: 3.02%Périodicité: TrimestrielAmortissement:  $74\ 174.77 \in$ Frais de dossier:  $600 \in 00$ 

- prendre engagement au nom de la Commune d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances.
- que le Conseil Municipal confère, en tant que besoin, toutes délégations utiles à Monsieur le Maire de la Commune pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur, l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

#### PRET RELAIS TAUX FIXES SUR 2 ANS DE 150 000 €

M. le Maire rappelle que pour financer la construction du pôle maternel des 2 rivières de l'exercice, il est prévu dans le budget primitif de recourir à l'emprunt.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de :

– solliciter auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France un emprunt :  $150\,000 \in 00$ 

Les principales caractéristiques de cet emprunt sont les suivantes :

Durée: 2 ansTaux d'intérêt: 1.64%Périodicité: TrimestrielAmortissement: 4 920 €Frais de dossier: 300 € 00

- prendre engagement au nom de la Commune d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances.
- que le Conseil Municipal confère, en tant que besoin, toutes délégations utiles à Monsieur le Maire de la Commune pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur, l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

#### 06 / 2014 / 07- \* - Tarif de la cantine

Monsieur le Président donne lecture des comptes de la cantine depuis 2008 et signale que la baisse est due aux effectifs

ANNEE	TARIF ENFANTS	TARIF ADULTES	RECETTES
2008	2,30 €	3,20 €	10 886,70 €
2009	2,35€	3,25€	13 374,25 €

2010	2,40 €	3,30 €	15 750,40 €
2011	2,45 €	3,40 €	15 214,70 €
2012	2,50 €	3,50 €	13 558,45 €
2013	2,55€	3,60 €	12 499,05 €

Madame COISNE pose la question de savoir s'il y a beaucoup de repas adultes, Monsieur le Président lui répond qu'il y en a eu environ 800 l'an dernier. Madame COISNE propose une augmentation plus importante pour les adultes.

Monsieur DESSE Jean Michel indique que le repas de cantine était fixé en 2013 à 2,55 € pour les enfants et le personnel communal qui travaille autour de la cantine et propose de l'augmenter de 0,10 €, soit 2,65 € le repas, pour répercuter les hausses des denrées alimentaires.

Après délibération, les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité

Pour les enseignants et les autres personnes adultes, le repas était fixé à  $3 \in 60$ . Il propose de le passer à  $4 \in 00$ .

Après délibération, les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité

# 06 / 2014 / 08- \* - Tarif location de la salle

# Tarif location de la salle

Monsieur le Président propose aux membres du conseil municipal de ne pas augmenter pour cette année étant donné que l'an dernier les tarifs avaient été modifiés et propose de reconduire les tarifs suivants :

FOYER	Extérieur à Vieille-Chapelle		Habitant et agent o	Nettoyage	
COMMUNAL	Sans chauffage	Avec chauffage	Sans chauffage	Avec chauffage	facultatif
Repas froid	250,00 €	300,00 €	150,00 €	210,00 €	60,00 €
Accompte à la réservation	125,00 €	150,00 €	75,00 €	105,00 €	60,00 €
Repas chaud	350,00 €	450,00 €	220,00 €	300,00 €	60,00 €
Acompte à la réservation	175,00 €	225,00 €	110,00 €	150,00 €	60,00 €

Caution : 250 € 00

Caution Nettoyage pour le foyer : 60 € 00

Caution supplémentaire par poubelle (Si le tri sélectif n'a pas été réalisé) : 35 € 00

Assurance obligatoire de la part du locataire

Tarif chauffage obligatoire du 01<sup>er</sup> Novembre au 31 Mars

Salle Storet	Habitant et agent de Vieille-Chapelle		
Same Storet	Sans chauffage	Avec chauffage	
1 journée	50,00 €	70,00 €	
Accompte à la réservation	25,00 €	35,00 €	

ESPACE AVENIR	Extérieur à V	ieille-Chapelle	Habitant et agent o	Nettoyage	
ESPACE AVENIK	Sans chauffage	Avec chauffage	Sans chauffage	Avec chauffage	obligatoire
Repas froid	270,00 €	350,00 €	180,00 €	260,00 €	60,00 €
Accompte à la réservation	135,00 €	175,00 €	90,00 €	130,00 €	60,00 €
Repas chaud	380,00 €	460,00 €	250,00 €	330,00 €	60,00 €
Acompte à la réservation	190,00 €	230,00 €	125,00 €	165,00 €	60,00 €

Monsieur DESSE Jean-Michel propose aux membres du conseil municipal :

- de maintenir le coût du prêt de matériel à 30 €, quelque soit le nombre de tables, de chaises et de vaisselles louées. Cette somme sera versée au profit du CCAS.
- de maintenir la clause dans le contrat de location relative au désistement de location, tardif ou non justifié, en retenant la somme de 50 € pour le foyer.
- de proposer à la location les tables rondes moyennant la somme de 4 € 50 par table pour les habitants et les agents communaux et 5 euros pour les personnes extérieures (les tables sont montées et démontées par les employés communaux).
- de maintenir dans le contrat de location de la salle une caution supplémentaire pour le tri sélectif des poubelles étant donné que la commune va devoir payer et propose aux membres du conseil municipal de demander la somme de 35 € 00 par bac poubelle.

Monsieur DESSE propose également que toutes les pièces obligatoires à la location soient en Mairie deux mois avant la date de la location et propose aux membres du conseil que s'il manque une pièce au dossier (chèque de solde, les 3 chèques de caution et/ou l'assurance pour le jour de la fête), le tarif appliqué soit celui des personnes extérieures aux habitants de VIEILLE-CHAPELLE, et ceci afin de responsabiliser chacun.

De même, il sera donné une liste du matériel le jour de la réservation de la salle, afin que le locataire puisse noter ses besoins le jour la location. La vaisselle sera donnée en fonction du nombre demandé et recompté le lundi matin. Le contrat stipulera également les plages horaires pour la prise de possession du matériel le vendredi.

Après délibération, les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité.

#### 06 / 2014 / 09- \* - Tarif casse vaisselle

Monsieur le Maire propose de maintenir les prix adoptés le 01 juillet 2008, à savoir :

PRET DE VAISSELLE	TARIF AU 01.07.08	TARIF AU 01.07.14
Assiettes à dessert	2 € 00	2 € 00
Assiettes creuses	2 € 60	2 € 60
Assiettes plates	2 € 60	2 € 60
Bols	1 € 40	1 € 40
Bols avec anses	1 € 40	1 € 40
Cendriers	1 € 10	1 € 10
Chopes	0 € 60	0 € 60
Corbeilles à pain	3 € 70	3 € 70
Coupes à champagne	1 € 50	1 € 50
Coupes sorbet	1 € 70	1 € 70
Couteaux d'office	3 € 00	3 € 00
Couteaux de table	0 € 80	0 € 80
Couteaux éplucheurs	3 € 00	3 € 00
Couteaux grands	17 € 20	17 € 20
Cuillères à soupe	0 € 50	0 € 50
Fourchette	0 € 50	0 € 50

Légumières inox	9 € 00	9 € 00
Louches de table	3 € 70	3 € 70
Ménagère (sel-poivre-moutarde)	4 € 50	4 € 50
Pelles à tarte	4 € 70	4 € 70
Petites cuillères	0 € 30	0 € 30
Petits verres à vin	0 € 70	0 € 70
Plateaux grands	8 € 50	8 € 50
Plateaux moyens	6 € 10	6 € 10
Plateaux ronds	8 € 50	8 € 50
Plats à tartes	4 € 50	4 € 50
Plats ovales 28 X 25	5 € 60	5 € 60
Plats ovales à poisson	8 € 15	8 € 15
Plats ovales moyens	6 € 70	6 € 70
Sauciers inox	8 € 00	8 € 00
Soupières inox	18 € 30	18 € 30
Tasses à café	1 € 00	1 € 00
Soucoupes	0 € 80	0 € 80
Tire-bouchon	3 € 70	3 € 70
Vases à fleurs	8 € 00	8 € 00
Verres à liqueur	0 € 80	0 € 80
Verres ballon de 14 Cl	1 € 20	1 € 20
Verres ballon de 25 Cl	1 € 20	1 € 20
Verres droits	1 € 50	1 € 50
MATERIELS	1 6 30	1 € 30
Armoire	965 € 00	965 € 00
Armoire chauffante	1650 € 00	1650 € 00
Armoire chauffante Armoire de rangement	415 € 00	415 € 00
Armoire de l'angement Armoire réfrigérée	2361 € 00	2361 € 00
Brûleurs + gazinière	2950 € 00	2950 € 00
Casier lave-vaisselle	2950 € 00	2950 € 00
Casserole Diamètre 16 Alu	13 € 00	
Casserole Diamètre 20 Alu	17 € 80	13 € 00 17 € 80
Casserole Diamètre 24 Alu	25 € 60	25 € 60
Chaise grise	14 € 30	14 € 30
Chaise rouge	5 € 50 287 € 00	5 € 50 287 € 00
Chariot de service Cintre		1 € 90
Contre Corbeille dans les WC	1 € 90	
	9 € 70	9 € 70
Coupe légumes	975 € 00	975 € 00
Couteau à pain	4 € 50	4 € 50
Couteau boucher 30 cm	20 € 00	20 € 00
Couteau cuisine 26 cm	23 € 20	23 € 20
Couteau de cuisine 20 cm	20 € 00	20 € 00
Cuiller à pot alu diamètre 11,5	5 € 20	5 € 20
Cuiller à pot alu diamètre 14	8 € 40	8 € 40
Cuiller à pot alu diamètre 20	15 € 00	15 € 00
Distributeur de papier et savon	43 € 50	43 € 50
Distributeur de savon	57 € 00	57 € 00
Distributeur papier WC	11 € 60	11 € 60
Douchette	428 € 00	428 € 00
Ecumoire alu diamètre 12,5	4 € 20	4 € 20
Ecumoire alu diamètre 14	7 € 10	7 € 10
Ecumoire alu diamètre 20	9 € 50	9 € 50
Essoreuse à salade	6 € 40	6 € 40
Extincteur	64 € 70	64 € 70
Faitout avec couvercle alu dia. 28	41 € 60	41 € 60
Faitout avec couvercle alu dia. 32	56 € 30	56 € 30
Faitout avec couvercle alu dia. 40	60 € 00	60 € 00
Faitout Inox	84 € 10	84 € 10
Fouet	6 € 60	6 € 60
Friteuse	1526 € 00	1526 € 00
Godets lave-vaisselle	3 € 20	3 € 20
Grande louche	16 € 00	16 € 00
Grappin longueur 50 cm	10 € 00	10 € 00
Lave-vaisselle	4500 € 00	4500 € 00
Marmite à café	208 € 10	208 € 10
Marmite Alu avec couvercle dia. 36	92 € 70	92 € 70
Marmite Alu avec couvercle dia. 40	115 € 00	115 € 00
Marmite Alu avec couv. Pota. dia. 50	217 € 70	217 € 70

Micro-onde	618 € 00	618 € 00
Mixer	545 € 80	545 € 80
Ouvre boite	4 € 80	4 € 80
Passoire à gras à anse alu dia. 36	34 € 00	34 € 00
Passoire chinois diamètre 22	24 € 50	24 € 50
Petit congélateur	400 € 20	400 € 20
Pichets en inox	13 € 00	13 € 00
Pichets en Pyrex	4 € 80	4 € 80
Planche à découper à rigole	38 € 80	38 € 80
Plaque à rôtir	73 € 80	73 € 80
Plat à rôtir	33 € 60	33 € 60
Poêle alu	27 € 60	27 € 60
Poêle alu diamètre 40	45 € 60	45 € 60
Poêle alu diamètre 45	74 € 00	74 € 00
Poêle tôle noir	52 € 20	52 € 20
Porte-brosse avec brosse	4 € 90	4 € 90
Portemanteau à roulettes	144 € 80	144 € 80
Ramequins	1 € 20	1 € 20
Sauteuse alu diamètre 28	31 € 40	31 € 40
Sauteuse alu diamètre 32	45 € 60	45 € 60
Spatule	7 € 10	7 € 10
Table	189 € 20	189 € 20
Téléphone	121 € 80	121 € 80

# **VAISSELLE ESPACE AVENIR**

Eléments	Tarif unitaire de remplacement	Tarif au 01/07/2014
Assiettes plates	2,60 €	2,60 €
Assiettes à dessert	2,00 €	2,00 €
Assiettes creuses	2.60 €	2.60 €
Fourchettes	0,50 €	0,50 €
Couteaux de table	0,80 €	0,80 €
Petites cuillères	0,30 €	0,30 €
Cuillères	0,50 €	0,50 €
Louches de table	3,70 €	3,70 €
Pelles carrées	4,70 €	4,70 €
Fourchette 2 dents	11.00 €	11.00 €
Pelles à tarte	4,70 €	4,70 €
Verres ballon 12cl	1,20 €	1,20 €
Verres ballons 25 cl	1,50 €	1,50 €
Verres droits	1,50 €	1,50 €
Coupes à champagne 13cl	1,50 €	1,50 €
Tasses à café	1,00 €	1,00 €
Corbeille à pain inox	3,70 €	3,70 €
Soupière inox	9,00 €	9,00 €
Passoire inox	9,00 €	9,00 €
Plats ovales inox 28x20	5,60 €	5,60 €
Plats ovales inox 38x25	6,70 €	6,70 €
Plats blancs diamètre 33	4,80 €	4,80 €
Coupelles blanches	1,28 €	1,28 €
Limonadiers	3,70 €	3,70 €
Ménagères	4,50 €	4,50 €
Gastronormes + couvercles	35.00 €	35.00 €
Casseroles	20.00 €	20.00 €
Tables 183x76	200.00 €	200.00 €
Chaises	45.00 €	45.00 €
Plaque induction	288.00 €	288.00 €

Après délibération, les membres du conseil municipal adoptent ces propositions à l'unanimité

# 06 / 2014 / 10- \* - Tarif de la garderie

Monsieur le Président fait lecture des comptes de la garderie depuis 2008 ce qui donne :

ANNEE	TARIF ENFANTS	RECETTES
2008	1,50 € le matin et 1,50 € le soir par enfant	3 414,00 €
2009	1,50 € le matin et 1,50 € le soir par enfant	3 905,80 €
2010	1,50 € le matin et 1,50 € le soir par enfant	4 969,60 €
2011	1,50 € le matin et 1,50 € le soir par enfant	4 382,85 €
2012	1,50 € le matin et 1,50 € le soir par enfant	4 158,70 €
2013	1,50 € le matin et 1,50 € le soir par enfant	3 861,00 €

Un tarif unique de la garderie a été instauré depuis la rentrée de septembre 2008 (1,50 € par plage), que ce soit le matin à partir de 7h30 ou le soir à partir de 16h30.

Il est signalé également qu'aujourd'hui, la garderie est ouverte jusque 18h30.

Il est également instauré une majoration tarifaire en cas de dépassement d'horaires :

1,50 € par ¼ heure dépassée. Ainsi que la gratuité pour le troisième d'une même fratrie.

Après délibération, les membres du conseil municipal adoptent de maintenir le prix de 1.50 €

\_\_\_\_\_\_

# 06 / 2014 / 11- \* - Tarif publicité du bulletin municipal

Depuis 2008, les tarifs pour le bulletin municipal sont les suivants pour deux annonces :

1 page 100 €, ½ page 70 €, ¼ page 50 €, 1/8 page 40 €. Pour rappel :

Rappel:

1 101   101 1						
Nb	2007	2008	2009	2010	2011	2012
annonceurs						
1 page	2	3	4	3	2	0
½ page	3	2	2	3	4	8
1/4 page	2	5	2	4	5	5
1/8 page	12	4	4	4	4	5
Total en €	775€	850 €	800€	870 €	890 €	1010€

Après délibération, les membres du Conseil Municipal sont d'accord à l'unanimité pour maintenir les mêmes tarifs.

#### 06 / 2014 / 12- \* - Tarif du cimetière

Monsieur DESSE Jean Michel indique qu'une concession de 2m² pour une période trentenaire coûte 160 € + frais de timbres et d'enregistrement et pour une période cinquantenaire, le tarif est de 235 € + frais de timbres et d'enregistrement et que ces tarifs ont été révisés au 1<sup>er</sup> septembre 2007. De même, le prix d'une concession au columbarium a été fixé à 750 € 00 et la dispersion des cendres à 50 € 00. Monsieur DESSE Jean Michel propose de maintenir ces prix

Après délibération, les membres du Conseil Municipal sont d'accord à l'unanimité pour maintenir les mêmes tarifs

\_\_\_\_

#### 06 / 2014 / 13- \* - Allocation rentrée scolaire

L'allocation de rentrée scolaire s'élève à 20 € et elle est octroyée à tous les enfants fréquentant un établissement scolaire sur présentation d'un justificatif.

Monsieur DESSE Jean-Michel rappelle que :

- 1. en 2007, 53 enfants ont bénéficié de cette allocation, soit un total de 1060 €.
- 2. en 2008, 69 en ont bénéficié soit un total de 1380 €
- 3. en 2009, 65 en ont bénéficié, ce qui représente 1300 €
- 4. en 2010, 63 en ont bénéficié, ce qui représente 1260 €.
- 5. en 2011, 49 en ont bénéficié, ce qui représente 980 €

- 6. en 2012, 68 en ont bénéficié, ce qui représente 1 360 €
- 7. en 2013, 62 en ont bénéficié, ce qui représente 1 240 €

Monsieur DESSE Jean Michel propose pour l'année 2013 de maintenir le montant de 20 €.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal sont d'accord à l'unanimité

#### 06 / 2014 / 14- \* - Allocation centre aéré

Monsieur le Président propose de maintenir la participation de la commune pour la fréquentation d'un centre de loisirs à 18 € 50, pour une participation d'au moins 15 jours dans l'année. Cette participation est donnée à tous les parents mettant leur enfant dans un centre aéré extérieur à Vieille-Chapelle, quand il n'y en a pas dans la commune pendant la même période.

Monsieur DESSE Jean Michel précise qu'en 2013, seule 2 familles en ont bénéficié, soit au total 55 € 50.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal sont d'accord à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

#### 06 / 2014 / 14.01-\* -Tarif pour les activités du mercredi après midi

Suite à la réforme des rythmes scolaires, il sera proposé des activités le mercredi après-midi, Monsieur le Président propose aux membres du conseil municipal de délibérer sur les tarifs et propose d'appliquer les tarifs suivants :

	QF CAF > 1000 €	800 < QF CAF < 1000 €	QF CAF <800 €
1 enfant	5 € 00	4 € 50	4 € 00
2 enfants	4 € 75	4 € 25	3 € 75
3 enfants	4 € 50	4 € 00	3 € 50

Après délibération, les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité pour l'application de ces tarifs a compter du mois de septembre.

# 06 / 2014 / 15- \* - Travaux de la Ferme de Monsieur SENECHAL

Monsieur le Président signale qu'il a eu Monsieur TETART du Conseil Général à propos des travaux de la ferme de Monsieur SENECHAL. Il a indiqué qu'il prévoyait de provisionner une subvention pour la suite des travaux de maçonnerie. Monsieur le Président lui a proposé 2 montages financiers qui dépendent de la souscription volontaire et de la participation communale. Monsieur propose de faire une demande de subvention auprès du Conseil Général pour un montant de travaux maximal (184 800 €), soit 40% pour Conseil Général ce qui donne un montant de 66 000 €. Il propose également de demander à la région le reste de la subvention, soit 60 000 et de monter un dossier auprès de la réserve parlementaire pour un montant de 25 000 € 00. Monsieur le Président demande de l'autoriser à faire ces trois dossiers.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal sont d'accord à l'unanimité et mandatent Monsieur le Président à faire le nécessaire pour l'aboutissement de ce projet.

#### 06 / 2014 / 16- \* - Réflexion sur le centenaire de la guerre 14-18

Monsieur le Président demande aux membres du conseil municipal s'ils ont réfléchi sur une date pour commémorer le centenaire de la première guerre pour VIEILLE CHAPELLE. Monsieur le Président rappelle que Monsieur FRUCHART avait proposé la date du 11 octobre, jour de l'incendie de l'Eglise de VIEILLE CHAPELLE. Après réflexion, les membres du conseil municipal préféreraient la date du

11 novembre et demanderaient aux enfants des écoles de participer afin de faire un lâcher de ballons et lors du pot de l'amitié, de donner aux familles de VIEILLE CHAPELLE présentes ce jour-là, le livre de Monsieur FRUCHART sur l'histoire de VIEILLE CHAPELLE. Monsieur le Président signale aux membres du conseil municipal qu'il a eu un premier devis d'impression pour 400 livres (2 400 € HT), mais qu'il en attend d'autres avant de se décider. Madame COISNE pose la question s'il ne serait pas possible de mettre le livre en lecture numérique. Monsieur le Président souligne que tout le monde ne maitrise pas l'ordinateur.

# 06 / 2014 / 17- \* - Compte rendu des différents syndicats

#### 06 / 2014 / 17.01 le SICLA

Monsieur MALY et Madame TURPAIN

Monsieur MALY signale qu'il y a eu l'élection du Président et des Vices Présidents et que c'est Rose-Marie qui a présidé l'ouverture de la séance car elle est la doyenne. Monsieur WAREIN a été réélu à l'unanimité. Monsieur MALY souligne que le quorum a été, tout juste atteint.

\*\*\*\*\*\*

# 06 / 2014 / 17.02 le SIADEBP

Messieurs CRANKSHAW et LEWEURS, il a été question de l'énumération des travaux en cours et le prévisionnel, de la rémunération du Président et des vices présidents. Actuellement, , il y a encore entre 400 et 700 branchements en plomb. Monsieur LEWEURS souligne que le 7ème Vice Président n'a pas encore été élu car il ne savait pas si VIEILLE CHAPELLE avait pris sa nouvelle délibération. Celui-ci sera donc élu la 2ème quinzaine de juin. Il a également été question de changement de véhicules, de règlement des factures d'eau en ligne, et des recherches de fuites de gaz.

\*\*\*\*\*\*\*

#### 06 / 2014 / 17.03 Artois Comm

### Monsieur DESSE

Il a été question du transfert au profit d'Artois Comm du bénéfice de l'autorisation de réalisation du plan de restauration écologique et d'entretien de la Loisne. La Loisne fait l'objet d'un arrêté Préfectoral en date du 5 novembre 2012 au bénéfice du SIAAAH. Cet arrêté a pour objet :

- d'autoriser l'ensemble des travaux prévus au dossier de plan de restauration écologique et d'entretien de la Loisne aval.
- de prononcer de Déclaration d'Intérêt général de l'opération, pour une durée de 5 ans renouvelable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013,
- d'instaurer une servitude de passage afin de permettre la réalisation des travaux et le passage des agents habilités et des engins mécaniques sur les propriétés privées,
- de fixer au titre de l'exercice gratuit du droit de pêche la liste des bénéficiaires, soit le fédération départementale de pêche et de protection des milieux aquatiques.

La collecte des déchets, Monsieur CRESSON souligne qu'il a eu un contact, car il serait question de ne plus collecter les déchets dans les rues du Vieux Château et Guislain. Monsieur CRESSON souligne qu'il faudra prévoir l'aménagement des retours dans ces deux rues.

#### 06 / 2014 / 18- \* - Questions diverses

# 06 / 2014 / 18.01 Le centre aéré de Juillet

Madame MOREL explique que Madame LIBBRECHT Camille attend un heureux événement et que pour le centre aéré, elle aimerait une aide. Mademoiselle BOULIGNUEZ Hélène s'est proposée pour être Directrice adjointe à la condition d'obtenir l'agrément Jeunesse et Sport. Il sera prévu une sortie

\*\*\*\*\*\*

#### 06 / 2014 / 18.02 les TAP

Madame MOREL signale aux membres du conseil municipal que suite aux tracts passés dans le village pour savoir si des personnes auraient été disponibles durant la période des TAP, plusieurs personnes se sont manifestées à savoir :

Un animateur danse
Un animateur informatique, pour écrire un journal
Un animateur sportif
2 professeurs d'Anglais
Un animateur théâtre
Et une animatrice activités manuelles

Les activités vont être programmées pour une période de 7 semaines pour une même activité sans possibilité de s'arrêter avant la fin de la session.

Madame MOREL explique qu'un des deux professeurs d'Anglais connaît un collègue à ESTAIRES qui pourrait proposer des activités sportives.

Madame MOREL explique qu'un tract va être élaboré afin de savoir quel type d'activité sera retenu pour le démarrage des TAP. Les TAP auront lieu le jeudi après midi 2 X 1 H 30. Une réunion est programmée le jeudi 3 juillet avec les intervenants.

Le tarif de rémunération retenu est celui de l'éducation nationale à savoir 21,61 € /H pour les personnes diplômées et 15€00 pour les stagiaires.

\*\*\*\*\*\*

#### 06 / 2014 / 18.03 Commission culture

Madame MOREL propose une réduction des tarifs 2 à 3 fois dans l'année pour des spectacles joués en dehors de la commune de VIEILLE CHAPELLE. Il va y avoir le son et lumière de LESTREM ainsi qu'une pièce de théâtre et propose une réduction de 2 € 00 pour les adultes et les enfants sur le prix demandé.

Après délibération, les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité.

Lors de la réunion de la commission Jeunesse Culture, il sera proposé deux projets un voyage et le conseil municipal des jeunes.

\*\*\*\*\*\*

#### 06 / 2014 / 18.04 Location du photocopieur

Monsieur le Président signale qu'il s'est renseigné pour la location d'un photocopieur couleur en remplacement de l'imprimante laser couleur car les toners sont excessivement chers. La photocopie couleur reviendrait à la commune à 0.03750 € et le noir et blanc à 0.00420 €. Pour la location de notre copieur actuel, il reste 5 mois de location à payer. Pour un nouveau contrat, il faut compter 4 809 € 06 pour 4 ans, ce qui est pratiquement le prix de la location du noir et blanc actuel. Monsieur le Président propose de passer un contrat à l'UGAP pour la location d'un copieur couleur. Après délibération, les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité.

\*\*\*\*\*\*

#### 06 / 2014 / 18.05 Rue Guislain

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Municipal de faire une demande de subvention auprès des services du Département du Pas de Calais concernant le terrassement et la

pose d'enrobé sur une épaisseur de 8 cm sur la rue de Guislain pour un montant HT de 17 465 € 00. en effet, cette route est en mauvais état et il est nécessaire d'un prévoir une aire de retournement pour le ramassage des poubelles et des déchets verts. Il est donc judicieux de profiter des travaux du Moulin pour faire ce tronçon de route communale.

Cette opération sera financée comme suit :

- la demande de subvention auprès du département FARDA pour un montant de 6 986 € 00 ce qui représente 40% du montant HT.
- -. Au regard du caractère d'urgence et du danger permanent existant sur ce tronçon, il est demandé que ces travaux soient réalisés au plus vite.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal sont d'accord à l'unanimité et mandatent Monsieur le Président à faire le nécessaire.

\*\*\*\*\*\*

#### 06 / 2014 / 18.06 Vidéo protection

Monsieur le Président informe les membres du conseil municipal qu'il a eu l'accord pour la subvention concernant l'installation d'une vidéo protection pour un montant de subvention de 1 649 € 00.

\*\*\*\*\*\*

# 06 / 2014 / 18.07 remerciement « Remember »

Monsieur le Président donne lecture de la lettre de remerciement de l'Association « Remember » pour la subvention octroyée par la municipalité.

\*\*\*\*\*\*

#### 06 / 2014 / 18.08 Terrain du CCAS

Monsieur le Président informe les membres du conseil municipal qu'il a fait un courrier à Monsieur et Madame EMPIS concernant le terrain du CCAS, comme quoi il autorise à semer une pelouse et à établir une délimitation par un grillage. Par contre les plantations de haies, arbres ou arbustes ne sont pas autorisées au cas le CCAS désirait reprendre ce terrain.

\*\*\*\*\*\*

#### 06 / 2014 / 18.09 Mur de l'école

Monsieur le Président signale qu'il a fait une demande de devis pour le réfection du mur de l'école à l'entreprise Bel'Bois qui effectue les travaux de construction du pôle maternel des 2 rivières. Ce devis s'élève à 6 202 € 30 HT, pour la réalisation d'un enduit monocouche de type Weberpral G sur un mur de briques existant compris le piquetage pour rendre le support propre er adhérent et gobetis d'uniformisation. Monsieur le Président propose de voir ces réfections avec la deuxième tranche de travaux. Les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité.

\*\*\*\*\*\*

#### 06 / 2014 / 18.10 Inauguration de l'école

Monsieur le Président propose de voir une date pour l'inauguration de la nouvelle classe de pôle maternel des 2 rivières dans le début du mois de septembre après concertation avec Madame la Directrice de l'école.

\*\*\*\*\*\*

#### 06 / 2014 / 18.11 Les commissions pour Artois Comm

Monsieur le Président signale aux membres du conseil municipal qu'il faut désigner les membres du conseil aux différentes commissions d'Artois Comm et demande qui se présente comme membre titulaire et comme membre suppléant.

Monsieur le Président propose de passer au vote sont retenus comme suit :

# 1 ere Commission : Administration Générale, Finances, Moyens Généraux

Représentant titulaire	DESSE Jean Michel
Représentante suppléante	COISNE Sylvie

# 2ème Commission : Développement économique

Représentant titulaire	DESSE Jean Michel
Représentante suppléante	COISNE Sylvie

#### 3ème commission : Environnement

Représentant titulaire	CRESSON Eric
Représentante suppléante	PRUVOST Charlotte

# 4<sup>ème</sup> commission : Eau

Représentant titulaire	LEWEURS Serge
Représentant suppléant	DESSE Jean Michel

# 5<sup>ème</sup> commission : Aménagement du territoire, politique de la ville

Représentante titulaire	MOREL Dorothée
Représentante suppléante	LELEU Hélène

# 6ème commission : Culture

Représentante titulaire	GODESENCE Sidonie
Représentante suppléante	LELEU Hélène

#### 7<sup>ème</sup> commission : Sport

Représentant titulaire	DUTHOO Jean François
Représentant suppléant	GODESENCE Sidonie

# 8<sup>ème</sup> commission : Communication

Représentant titulaire	9	MALY Eric
Représentant supplé	ant	DUTHOO Jean François

# 9<sup>ème</sup> commission : Transports

Représentant titulaire	CRESSON Eric
Représentant suppléant	DESSE Jean Michel

Après délibération, les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité sur les désignations des représentants ci-dessus à chacune des commissions respectives.

#### 06 / 2014 / 18.12 ADMR

Monsieur le Président donne lecture de la lettre de Madame la Présidente de l'ADMR demandant de désigner un représentant communal au sein de l'ADMR. Monsieur le Président demande qui désire de présenter. Monsieur DESSE désire se présenter. Après délibération, les membres du conseil

\*\*\*\*\*\*

#### 06 / 2014 / 18.13 Décision modificative N°1

CHAPITRE	BP 2014	A DEPLACER	A AJOUTER
A DEPLACER		12 100,00 €	12 100,00 €
60633 Fournitures de voirie	1 200,00 €		3 500,00 €
61523 Entretien de voies et réseaux	5 000,00 €	3 500,00 €	
6455 cotisation pour assurance du personnel	11 500,00 €		3 000,00 €
6475 médecine du travail	750,00€		700,00€
6574 subvention fonctionnement	6 700,00 €		100,00€
66111 intérêts	1 500,00 €		4 800,00 €
678 autres charges exceptionnelles	34 188,53 €	8 600,00 €	

Pour l'Investissement Dépenses	35 197 € 44
CHAPITRE 16 REMBOURSEMENT CHAPITRE 23 TRAVAUX CHAPITRE 21 MATERIEL	08 000 € 00 25 958 € 00 01 239 € 44
Pour l'Investissement Recettes	35 197 € 44
Chapitre 16 EMPRUNT Chapitre 13 SUBVENTION	33 548 € 44 01 649 € 00
	***********

#### 06 / 2014 / 18.14 Relais Assistante Maternelle

Madame GODESENCE Sidonie signale qu'elle a mis sa fille au RAM ce mercredi et que la personne du RAM qui s'en occupe s'est plainte des tables qui étaient entreposées sur le côté de la salle. Elle demande pour l'année prochaine si elle pourra bénéficier de celle-ci, étant donné qu'il y aura école et cantine le mercredi. Monsieur le Président signale que le RAM a lieu dans la seconde partie de la salle et que cela ne gêne pas la cantine.

\*\*\*\*\*\*

#### 06 / 2014 / 18.15 Sens unique devant l'église

Monsieur DECARNIN demande s'il ne serait pas possible de mettre la rue du Capitaine WOODLEY en sens unique. Monsieur le Président signale qu'il envisage un projet de rénovation du centre bourg et de voir cela au moment de l'élaboration du projet.

\*\*\*\*\*\*

#### 06 / 2014 / 18.16 Internet

Madame COISNE demande si quelque chose est envisagé pour augmenter le débit d'Internet. Monsieur le Président lui répond d'ici 1 an à 5 ans, Artois comm a programmé de fibrer toute la région de Béthune. Elle doit contacter Monsieur le Maire de RICHEBOURG qui est au courant de la planification de ce projet. Madame COISNE peut également voir avec Monsieur le Maire de LA COUTURE, car la commune va installer une antenne à ses frais car elle ne peut pas attendre très longtemps.

\*\*\*\*\*\*

Madame GODESENCE Sidonie demande s'il est prévu de faire quelque chose pour le mariage de Tony, Monsieur le Président indique que la commune offre le livre du mariage ainsi qu'une fleur.

\*\*\*\*\*\*

# 06 / 2014 / 18.18 Européennes

Monsieur LEWEURS déplore que l'installation des isoloirs n'a pas été faite avant l'ouverture du bureau de vote, car en arrivant le dimanche rien n'avait été préparé dans la salle. Cela a du se faire dans l'urgence. Monsieur le Président lui répond que la veille, il y avait eu Zik en fête et que les danseurs se changeaient dans cette pièce et que, vu l'heure tardive de la fin du spectacle, personne ne pouvait préparer la salle comme à l'habitude.

Monsieur le Président propose d'arrêter la prochaine réunion du conseil au Jeudi 11 septembre 2014 à 19 H 00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 22 H 00.